

Evaluation de la valeur vénale des murs

CYCLE LOCAUX COMMERCIAUX

Objectif(s) de la formation

- La prise en compte de la spécificité de chaque marché
- Les principales méthodes d'évaluation des murs de Commerce
- Les sources de comparaison de transaction déjà réalisées

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 14h00 à 18h00

Date(s) de la formation

Lundi 15 décembre 2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS Expert immobilier et judiciaire

PROGRAMME ET THÉMATIQUES

ABORDÉES Après-midi : 14h00 - 18h00

- Introduction à l'évaluation immobilière
- Méthodes traditionnelles d'évaluation
- Facteurs influençant la valeur des murs
- Techniques avancées d'évaluation
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Aspects juridiques et réglementaires
- Analyse de la valeur locative :
 - La qualité de l'emplacement
 - La qualité du local
 - Les conditions du bail
 - Notions de valeur
 - La pondération des surfaces commerciales
 - Les termes de comparaison
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Approche par le taux d'effort locatif : Les éléments de référence
- Le taux de rendement : comment le déterminer
- Reformulation
- Questions / Vérification /compréhension
- Conclusion

À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'évaluer la valeur vénale des murs commerciaux en maîtrisant les méthodes d'évaluation, l'analyse de la valeur locative, les facteurs influençant la valorisation (emplacement, local, bail, cadre juridique) ainsi que la détermination du taux de rendement, afin de produire une estimation fiable, cohérente et adaptée.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17